# 

* Date : 25-07-2003
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2003027662
* Author : MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement. - Office wallon des déchets Enregistrement n° 2003/447 délivré à Mme C. Vanossel
L'Office wallon des déchets,
Vu le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, modifié par le décret-programme du 19 décembre 1996 portant diverses mesures en matière de finances, emploi, environnement, travaux subsidiés, logement et action sociale, par le décret du 27 novembre 1997 modifiant le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, par le décret-programme du 17 décembre 1997 portant diverses mesures en matière d'impôts, taxes et redevances, de logement, de recherche, d'environnement, de pouvoirs locaux et de transports, par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, par le décret du 15 février 2001, par le décret du 20 décembre 2001, partiellement annulé par l'arrêt n° 81/97 du 17 décembre 1997 de la Cour d'arbitrage;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets;
Vu la demande d'enregistrement introduite par Mme C. Vanossel, rue Verhulst 5, à 1470 Baisy-Thy, le 26 juin 2003;
Considérant que la demande a été déclarée complète et recevable;
Considérant que les conditions requises en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin précité sont rencontrées par le demandeur,
Décide :
Article 1
er. Mme C. Vanossel, rue Verhulst 5, à 1470 Baisy-Thy, est enregistrée sous le n° 2003/447.
Art. 2. Les déchets repris sous le code 020401 dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets sont admis pour les modes d'utilisation repris dans le tableau ci-dessous.
Art. 3. L'enregistrement est délivré pour une période de dix ans prenant cours le 8 juillet 2003 et expirant le 7 juillet 2013.
Art. 4. Les déchets visés par le présent enregistrement sont identifiés, caractérisés et utilisés selon les termes énoncés dans le tableau ci-dessous :
Pour la consultation du tableau, voir image
Namur, le 10 juillet 2003.
Le Premier Attaché,
Ir A. GHODSI
L'Inspecteur général,
R. FONTAINE, Dr Sc.
Cachet de l'Office